

AVIS D'URBANISME

Plan d'aménagement général (**PAG**) en cours de révision.

Information au public :

Le PAG de la commune de Dippach est **en cours de révision**.

Les habitants / propriétaires peuvent, par voie postale uniquement à adresser au collège des bourgmestre et échevins, faire part de leur doléance qui sera analysée dans le cadre du travail de révision du PAG.

Toute personne est invitée à sa manifester au plus tard jusqu'au **31 janvier 2025**.

Les personnes n'ayant pas soumis leur demande dans le délai précisé ci-avant pourront se manifester lors de la mise en procédure du PAG, conformément à l'article 13 de la loi sur l'aménagement communal et du Développement urbain.

En cas de question(s), n'hésitez pas à contacter le service technique de la commune de Dippach (tél : 27 95 25 **240 / 246** ou E-mail : technique@dippach.lu).

Pour la commune de Dippach,

La Bourgmestre,

1. Échevin,

2. Échevin,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Luc EMERING

(s.) Philippe Meyers